

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS686

présenté par

M. Patrier-Leitus, M. Blanchet, M. Lamirault, M. Fait, M. Benoit, Mme Kochert, M. Marion,
M. Pellerin, Mme Riotton, M. Favennec-Bécot , M. Sorre, Mme Babault et Mme Violland

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, après le mot :

« l' »,

insérer les mots :

« égalité d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les difficultés d'accès aux soins rencontrées par un nombre croissant de nos concitoyens sont dues en grande partie à la répartition inégale des professionnels de santé sur le territoire, aboutissant à la création de zones « sous-denses » et de déserts médicaux.

Dès lors, il paraît important de faire de la réduction de ces inégalités d'accès aux soins une priorité.

Cet amendement propose donc une nouvelle rédaction afin de mentionner explicitement l'égal accès aux soins comme une responsabilité de l'ensemble des acteurs de santé d'un territoire.